

Arrêté du 22 mars 2002 portant report de crédits

NOR: ECOB0210043A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2001 ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2002, et notamment son état H,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est annulé sur 2001 un crédit de 1 066 899 762 F applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.**Art. 2.** – Est ouvert sur 2002 un crédit de 162 647 820 € applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 2002.

Pour le ministre et par délégation :
 Par empêchement de la directrice du budget :
Le sous-directeur,
 D. BANQUY

TABLEAU A

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT annulé sur 2001 (en francs)
ÉDUCATION NATIONALE		
I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE		
TITRE III		
Dépenses d'informatique et de télématique	34-96	82 131 681
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	255 028 853
Formation des personnels.....	37-20	93 266 105
Examen et concours.....	37-82	35 607 806
Actions pédagogiques dans l'enseignement primaire et plan d'accès à l'autonomie des élèves handicapés.....	37-83	79 957 518
Insertion professionnelle.....	37-84	66 301 083
Total pour l'enseignement scolaire.....		612 293 046
EMPLOI ET SOLIDARITÉ		
II. – SANTÉ ET SOLIDARITÉ		
TITRE III		
Statistiques et études générales.....	34-94	42 659 947
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	242 251 296
Service national des objecteurs de conscience.....	37-01	3 885 870
Remboursement des dépenses de personnel.....	37-12	30 023 591
TITRE IV		
Coopération internationale du ministère de l'emploi et de la solidarité.....	42-01	14 771 096
Professions médicales et paramédicales. – Formation, recyclage et bourses.....	43-32	9 315 482
Actions en faveur des rapatriés.....	46-32	96 972 570
Evaluation et gestion des risques sanitaires liés à l'environnement et aux milieux de vie.....	47-12	5 155 166
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-16	8 238 544
Organisation du système de soins.....	47-19	1 333 154
Total pour la santé et solidarité.....		454 606 716
Total pour le tableau A.....		1 066 899 762

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert sur 2002 (en euros)
ÉDUCATION NATIONALE		
I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	51 280 783
Formation des personnels.....	37-20	14 218 326
Examen et concours.....	37-82	5 547 384
Actions pédagogiques dans l'enseignement primaire et plan d'accès à l'autonomie des élèves handicapés.....	37-83	12 189 445
Insertion professionnelle.....	37-84	10 107 535
Total pour l'enseignement scolaire.....		93 343 473

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert sur 2002 (en euros)
EMPLOI ET SOLIDARITÉ		
II. – SANTÉ ET SOLIDARITÉ		
TITRE III		
Statistiques et études générales.....	34-94	6 503 467
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	36 930 972
Service national des objecteurs de conscience.....	37-01	592 397
Remboursement des dépenses de personnel.....	37-12	4 577 067
TITRE IV		
Coopération internationale du ministère de l'emploi et de la solidarité.....	42-01	2 251 839
Professions médicales et paramédicales. – Formation, recyclage et bourses.....	43-32	1 420 136
Actions en faveur des rapatriés.....	46-32	14 783 373
Evaluation et gestion des risques sanitaires liés à l'environnement et aux milieux de vie.....	47-12	785 900
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-16	1 255 958
Organisation du système de soins.....	47-19	203 238
Total pour la santé et solidarité.....		69 304 347
Total pour le tableau B.....		162 647 820

Arrêté du 22 mars 2002 portant report de crédits

NOR : ECOB0210044A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2001 ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2002.

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est annulé sur 2001 un crédit de 491 548 744 F applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Est ouvert sur 2002 un crédit de 74 936 123 € applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 2002.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice du budget :

Le sous-directeur,
D. BANQUY

TABLEAU A

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT annulé sur 2001 (en francs)
ÉDUCATION NATIONALE		
I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE		
TITRE III		
Autres dépenses d'action sociale.....	33-92	8 142 152
Lycées et collèges. – Participation de l'Etat aux dépenses de rémunération des personnels d'internat et de demi-pension.....	36-60	4 860 996
Etablissements scolaires et de formation. – Dépenses pédagogiques et subventions de fonctionnement.....	36-71	9 043 679
Formation professionnelle et actions de promotion.....	36-80	9 300 965
TITRE IV		
Dépenses d'éducation dans les territoires et collectivités d'outre-mer.....	41-02	9 099 816
Etablissements d'enseignement privés sous contrat. – Rémunérations des personnels enseignants.....	43-01	9 492 144
Etablissements d'enseignement privés : contribution de l'Etat au fonctionnement et subventions.....	43-02	63 702 057
Contribution de l'Etat aux dépenses de transports des élèves.....	43-35	24 525 635
Bourses et secours d'études.....	43-71	151 798 820
Interventions diverses.....	43-80	16 740 259
Total pour l'enseignement scolaire.....		306 706 523